

Numéro 35

uniNEWS

PRINTEMPS
CULTUREL

L'Iran s'invite dans le canton

RESEAUTER

Avec la SAN, UniNExt et la SNSE

INTERNET

L'UniNE sur LinkedIn

unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Alumni : il était une fois Mossadegh



Un illustre Persan
Mohammad Mossadegh
étudiant à Neuchâtel
(1911-1914)

Figure de proue du nationalisme et de l'indépendance, Mohammad Mossadegh a obtenu son diplôme à la faculté de droit de l'Université de Neuchâtel où il a étudié de 1911 à 1914. Il a marqué l'histoire du XXe siècle en nationalisant l'industrie pétrolière de son pays, avant d'être nommé au poste de Premier ministre en 1951. Cette exposition vous propose de découvrir, grâce à des documents inédits, son parcours académique, ainsi que son séjour à Neuchâtel.

unine unineXt

Mossadegh :

Une exposition dans le cadre du Printemps culturel

Le Printemps culturel est une manifestation qui se déroule dans le canton de Neuchâtel du 20 mars au 21 juin 2015. Elle a l'ambition de devenir un événement biennal majeur, grâce à l'interaction entre institutions et acteurs culturels dans l'ensemble du canton. Au travers de conférences, de débats, de rencontres et d'expositions, elle souhaite présenter des civilisations encore méconnues aujourd'hui, leurs richesses, leur patrimoine historique et culturel. Sa première édition sera consacrée à l'Iran et à son histoire millénaire.

Partenaire du Printemps culturel, l'Université de Neuchâtel y participe par le biais de conférences organisées en collaboration avec l'Institut d'histoire, l'Institut d'archéologie et l'Institut de géographie. Et grâce à une exposition consacrée à l'un de nos plus prestigieux anciens étudiants, Mohammad Mossadegh qui a étudié à l'Université de Neuchâtel de 1910 à 1914, où il a obtenu sa licence et son doctorat en droit.

Cette exposition a pu voir le jour grâce, notamment, au soutien des associations d'Alumni de l'Université de Neuchâtel. Des associations qui veulent faire rayonner l'Université de Neuchâtel et créer un réseau de solidarité entre étudiants actuels et anciens diplômés.

www.printempsculturel.ch



*Le passé et le présent réunis
au cœur de la Faculté de droit,
grâce à l'exposition Mossadegh.*



Mossadegh

ou les prémices d'un Iran libre et indépendant

Près de cinquante ans après sa mort, son nom reste profondément gravé dans la mémoire des Iraniens et des tiers-mondistes. Mohammad Mossadegh, figure de proue du nationalisme et de la démocratie, renversé par la CIA en 1953... Son «crime» – son «seul crime» clamera-t-il lors de son procès au Tribunal militaire de Téhéran – a été de nationaliser en 1951 l'Anglo-Iranian Oil Company, dans le but d'assurer l'indépendance économique et politique de son pays.

Porté par une foule en liesse, il a le visage radieux, la main levée en signe de victoire. Nous sommes en 1951. Mossadegh est au faite de sa carrière politique. Et croit plus que jamais à cet Iran libre et indépendant pour lequel il s'est battu toute sa vie. Il est alors bien loin de se douter que, deux ans plus tard, il sera définitivement évincé de la scène politique, au terme d'un procès retentissant.

Né en 1882 à Téhéran, fils d'un haut fonctionnaire et d'une princesse Qajar, le jeune Mossadegh a 15 ans lorsqu'il est nommé inspecteur des finances de la Province du Khorassan. Très vite conscient que l'ingérence des puissances étrangères – essentiellement britannique – entrave le développement de son pays, il adopte une ligne nationaliste dont il ne dévient pas tout au long de sa carrière politique.

Après des études à l'Ecole libre des Sciences politiques à Paris puis à l'Université de Neuchâtel, où il obtient un doctorat en droit, Mossadegh retourne en Iran. Ministre de la Justice, gouverneur d'Azerbaïdjan, ministre des Affaires étrangères... Entre 1920 et 1923, il cumule les ministères et n'hésite pas, devenu député, à s'opposer à Reza Khan quand celui-ci s'empare du pouvoir en 1925. Ses griefs? Une «conduite tyrannique», qui met en péril le processus

de démocratisation de l'Iran, ainsi que sa soumission aux Anglais. Incarcéré à deux reprises et assigné à résidence, Mossadegh ne réapparaît qu'en 1943 comme député au Parlement. Il fonde alors avec un petit groupe de députés nationalistes le Front national, dont l'objectif est notamment de briser la mainmise britannique sur le pétrole, seule ressource financière importante du pays.

Lorsque le 29 avril 1951 Mossadegh est nommé premier ministre, il nationalise l'Anglo-Iranian Oil Company, la plus importante capitalisation boursière anglaise, qui devient le 1^{er} mai la National Iranian Oil Company. La décision est historique: c'est la première fois qu'un pays du tiers-monde ose s'en prendre aux intérêts d'une puissance impérialiste. Alors que pour le Time Magazine, Mossadegh est *l'homme de l'année* - les Américains voient alors dans les mouvements nationalistes un bon rempart contre le communisme -, la décision provoque un grave conflit avec la Grande-Bretagne qui porte l'affaire devant la Cour internationale de Justice de La Haye. Défendant en personne le dossier iranien, Mossadegh obtient gain de cause le 22 juillet 1952. En dépit du jugement de la Cour, le blocus international sur le pétrole est maintenu.

Affaibli à l'intérieur par une grave crise pétrolière, Mossadegh est renversé le 19 août 1953, lors d'un coup d'Etat fomenté par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et orchestré par la CIA (opération Ajax). Au terme d'un procès au retentissement mondial, il est condamné à trois ans d'emprisonnement, puis assigné à résidence, dans son village d'Ahmadabad, jusqu'à sa mort le 5 mars 1967. Malgré cet épilogue, Mossadegh demeure aujourd'hui encore un symbole de la démocratie et de l'indépendance nationale.

En savoir plus

www.unine.ch/mossadegh

Citation

«Yes, my sin — my greater sin and even my greatest sin is that I nationalized Iran's oil industry and discarded the system of political and economic exploitation by the world's greatest empire. This at the cost to myself, my family; and at the risk of losing my life, my honor and my property. With God's blessing and the will of the people, I fought this savage and dreadful system of international espionage and colonialism. I am well aware that my fate must serve as an example in the future throughout the Middle East in breaking the chains of slavery and servitude to colonial interests.»

Mohammad Mossadegh,
19 décembre 1953,
Tribunal militaire de Téhéran

Un procès historique

Quand l'Anglo-Iranian Oil Company (AIOC) est nationalisée en 1951, la Grande-Bretagne porte l'affaire devant la Cour internationale de Justice de La Haye (CIJ). Pour Shabnam Ghovanloo, étudiante en droit international et européen à l'UniNE, c'est grâce à ses connaissances en droit occidental que Mossadegh obtient gain de cause.

En nationalisant le pétrole iranien le 1^{er} mai 1951, Mossadegh ouvre un conflit qui va opposer l'Iran à l'AIOC et surtout à la Grande-Bretagne, principale actionnaire de la compagnie, durant plus de trois ans.

Déterminé à défendre ses intérêts financiers et son image de puissance impériale, le gouvernement britannique tente de faire condamner la mesure de nationalisation en saisissant la Cour internationale de Justice (CIJ) de La Haye. Pour la Grande-Bretagne, la convention de 1933 entre l'AIOC et le gouvernement iranien est non seulement un contrat entre l'Iran et une compagnie étrangère, mais aussi un traité conclu entre deux pays. L'Iran ayant accepté la juridiction de la CIJ en 1932, qui stipule que la Cour est compétente lorsqu'il s'agit de traité (article 36 paragraphe 2 du Statut de la CIJ), le différend doit dès lors être réglé au niveau international.

Mais Mossadegh refuse la juridiction de la CIJ. Défendant le dossier iranien avec le concours d'un juriste belge, il insiste à la fois sur le problème de l'emprise exercée sur son pays par la Grande-Bretagne par l'intermédiaire de l'AIOC et sur l'aspect juridique du problème. «Sur le fond, l'Iran partait perdant, relève Shabnam Ghovanloo. Mais fort de ses connaissances en droit occidental, et plaidant en français, Mossadegh va réussir à démontrer que l'accord de 1933 ne peut être tenu pour un traité. Ce n'est qu'un contrat entre un gouvernement et une société privée. Il s'agit d'une affaire purement interne, dans laquelle la Grande-Bretagne n'est pas partie.» La Charte de l'ONU interdisant toute ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres, la Cour se déclare dans son arrêt du 22 juillet 1952 incompétente, conformément aux demandes iraniennes.

Sur le plan juridique, la défaite britannique est totale. Mais au niveau économique, la nationalisation de l'AIOC mènera Mossadegh à sa perte.

En savoir plus

<http://www.icj-cij.org/docket/files/16/1997.pdf>

Un esprit avant-gardiste

Après des études à l'Ecole libre des Sciences politiques à Paris, Mohammad Mossadegh étudie à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel de 1910 à 1914. Sa licence en poche, il écrit une thèse sur *Le testament en droit musulman, secte chiite*, précédée d'une longue introduction sur les sources du droit musulman, et obtient son doctorat le 8 juillet 1914. Etudiante en Droit international et européen à l'UniNE et d'origine iranienne, Shabnam Ghovanloo nous livre sa lecture d'un texte éminemment moderne.

Quelles sont les grandes lignes de la thèse de Mossadegh?

De manière générale, la thèse de Mossadegh démontre qu'à l'intérieur de l'Islam, il existe de nombreux courants. Ces derniers peuvent poser problème en matière juridique, car non seulement ils se contredisent, mais les lois elles-mêmes ne sont plus adaptées à la réalité socio-économique des pays. Si les Etats musulmans peuvent s'inspirer des sources anciennes, c'est à condition, précise-t-il, de prendre en considération l'évolution des mœurs et besoins du pays concerné. Autrement dit, le droit ne doit pas être figé. Il doit s'adapter aux changements.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Mossadegh invite par exemple le législateur musulman à s'inspirer du droit moderne européen. Pour lui, il ne s'agit pas d'imiter aveuglément les pays occidentaux, mais bien d'harmoniser les lois pour éviter «*de stériles conflits*» (p.88). La révolution constitutionnelle de 1906, qui met fin à la monarchie absolue en Iran, va dans ce sens en introduisant un nouveau système politique inspiré en partie des valeurs occidentales, comme l'égalité devant la loi ou le droit à l'expropriation. C'est cette même année que le Parlement iranien voit d'ailleurs le jour.

En savoir plus

www.unine.ch/mossadegh

Avec de tels propos, Mossadegh n'était-il pas en porte-à-faux avec les préceptes du droit musulman?

Mossadegh n'avait pas l'intention de couper tous liens avec la religion. Dans son introduction, il démontre en remontant aux sources du droit musulman que l'adaptation des lois est au contraire autorisée par le Coran. Le Prophète avait lui-même ordonné de modifier les lois suivant les nécessités du temps. A ceux qui estiment que la raison humaine ne peut s'opposer au droit musulman, Mossadegh rétorque: «*Là où le législateur a donné l'ordre formel de faire ou de ne pas faire, nous sommes obligés de nous conformer à sa volonté. Mais pour le surplus, nous gardons toute notre liberté d'action, et c'est alors à notre raison à nous diriger*» (p.43).

Quel regard portez-vous sur son travail?

Quand j'ai appris que Mossadegh a étudié à Neuchâtel, je me suis sentie fière. Il a écrit sa thèse il y a 100 ans. Or, c'est un texte moderne, qui parle de sujets qui sont encore d'actualité. Comme le souligne Mossadegh, selon le Coran «*les Musulmans, dans certains domaines tout au moins, doivent avoir la prééminence sur les partisans des autres religions*» (p.72). De son côté Mossadegh était pour l'égalité devant la loi. Pour lui, chaque homme devait bénéficier des mêmes droits, à savoir des obligations et des privilèges, indépendamment de son appartenance religieuse. D'autant plus, souligne-t-il, qu'il est impossible de vérifier les croyances de chacun.

Citation

«Pour élaborer des lois qui conviennent à notre pays, et qui nous épargnent de stériles conflits, il faudrait des hommes qui connaissent non seulement le droit musulman et le droit moderne européen, pour les harmoniser, mais qui soient en outre au courant des circonstances dans lesquelles la Perse vit actuellement, pour que leurs combinaisons juridiques soient conformes aux coutumes, aux besoins, à la religion et aux ressources du pays.»

Extrait de l'introduction de la thèse (p.88),
Le testament en droit musulman,
M. Mossadegh (1914)

*«Il a écrit la thèse il y a 100 ans.
Or, c'est un texte moderne,
qui parle de sujets qui sont encore d'actualité.»*

Shabnam Ghovanloo,
étudiante en Droit international
et européen à l'UniNE



Mossadegh

en terre neuchâteloise

Ayant choisi l'Université de Neuchâtel pour passer sa licence en droit, Mohammad Mossadegh s'installe avec sa famille dans le canton de 1910 à 1914. Pour obtenir son brevet d'avocat, il doit demander sa naturalisation.

Conditions de vie agréables, climat clément, air pur... Si la Suisse présente pour Mossadegh de nombreux avantages, il hésite en ce début de XX^e siècle à poursuivre ses études en Belgique. Il jette finalement son dévolu sur l'Université de Neuchâtel. «La ville la plus adaptée pour les études en Suisse romande est sans conteste Neuchâtel. Nous pouvons nous consacrer aux études sans craindre d'être attirés par les activités de loisirs et autres divertissements. Dès neuf heures du soir, les habitants restent chez eux», relate-t-il dans ses mémoires.

Mossadegh s'installe dans le canton avec sa famille en 1910. Pour permettre à sa mère, qui les accompagne, de se sentir libre de sortir de la maison, il part à la quête d'un appartement en-dehors de la ville. Sa première visite se solde par un refus. Apprenant que Mossadegh est de confession «musulmane chiite», le propriétaire lui fait clairement part de ses réserves. C'est la seule expérience de ce type, puisque Mossadegh trouve rapidement un quatre pièces à Carrels 7, à Peseux, où il s'installe avec sa «tribu», comme s'en souviennent les Subiéreux de l'époque dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel* du 23 octobre 1953, étonnés de voir autant de personnes vivre sous le même toit. Sa mère étant entre-temps retournée en Iran, Mossadegh déménage en septembre 2011 à Neuchâtel «pour un logement plus proche de l'université afin de ne plus perdre de temps avec les trajets ». Il habite un temps à Evole 33, puis Evole 5, avec notamment sa femme, leurs trois enfants et leur gouvernante.

En savoir plus
www.unine.ch/mossadegh

Sa licence en droit en poche, Mossadegh entame, parallèlement à la rédaction de sa thèse, un stage dans l'étude de l'avocat Jean Roulet, Place Pury 5. «Je m'occupais de petites affaires, car les clients importants refusaient de voir leurs affaires confiées à une personne qu'ils ne connaissaient pas. (...) J'ai pu participer au sein du Palais de Justice de Neuchâtel aux séances de plaidoiries. Je pouvais obtenir le brevet d'avocat à condition de me naturaliser», explique-t-il dans ses mémoires.

Il entreprend donc, fin juin 1913, une procédure de naturalisation qui se poursuit sans difficulté jusqu'au préavis négatif de la Commission des agrégations de la commune de Neuchâtel qui constate que, si Mossadegh veut devenir Suisse, ce n'est pas dans l'intention de s'établir à Neuchâtel. En ayant été informé, il retire sa requête le 4 juillet 1914 et, ayant obtenu dans les mêmes jours son doctorat, repart pour la Perse avec sa femme et leur fils cadet, Gholam Hussein, tandis que leur fille Ashraf et leur fils Ahmad sont confiés à un couple neuchâtelois, la famille Perrenoud. La 1^{re} Guerre mondiale l'empêchera de les revoir jusqu'en 1919.

De retour en Perse, Mossadegh intègre le ministère des Finances, où il mène une lutte acharnée contre la corruption. Mais il doit abandonner son poste devant l'hostilité du Premier ministre Vossough od Dowleh.

Revenu en Suisse en 1919, il passe par Neuchâtel en 1920 pour reprendre ses enfants et regagner définitivement la Perse où, dans l'intervalle, il est nommé ministre de la Justice.

*Pour Mossadegh,
Neuchâtel était une ville idéale pour étudier.*

MOSSADEGH À L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Une ville idéale pour étudier ...

Après des études à l'École libre des Sciences politiques à Paris, Mohammad Mossadegh s'inscrit le 24 octobre 1910 à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel.

« Neuchâtel était l'une des meilleures villes francophones de Suisse pour suivre des études. Il n'y avait pas d'endroit pour s'amuser ou se distraire. Tout le monde restait à la maison dès neuf heures du soir et vaquait à ses occupations. »

Mémoires de Mossadegh, 1961.



« Les deux hommes se regardent... »



Exemple de diplôme de la Faculté de droit, université de Neuchâtel, 1913.

Malgré ses difficultés en latin et son ignorance de l'allemand, il obtient sa licence le 7 juin 1913.

« Étant donné que je n'avais pas appris le latin à l'école secondaire contrairement aux autres étudiants, je devais surmonter ce problème pour les examens. » Mossadegh suit des cours privés et travaille avec acharnement pour être en mesure de traduire les Institutes de Justinien, mais il ne parvient pas à étudier l'intégralité de l'ouvrage. Il réfléchit à un moyen de s'en sortir : « Le volume était toujours posé sur le pupitre du professeur. Je l'ouvris à plusieurs reprises pour voir sur quels chapitres il s'ouvrirait afin de ne me préparer qu'à ces pages. Les chapitres 4, 5 et 6 s'ouvrirent plus souvent que les autres. Alors je n'apprenis que ces trois chapitres. À mon examen, c'est l'un de ces chapitres qui tomba et je fus prié de le traduire, ce que je fis avec compétence. »

Mémoires de Mossadegh, 1961.

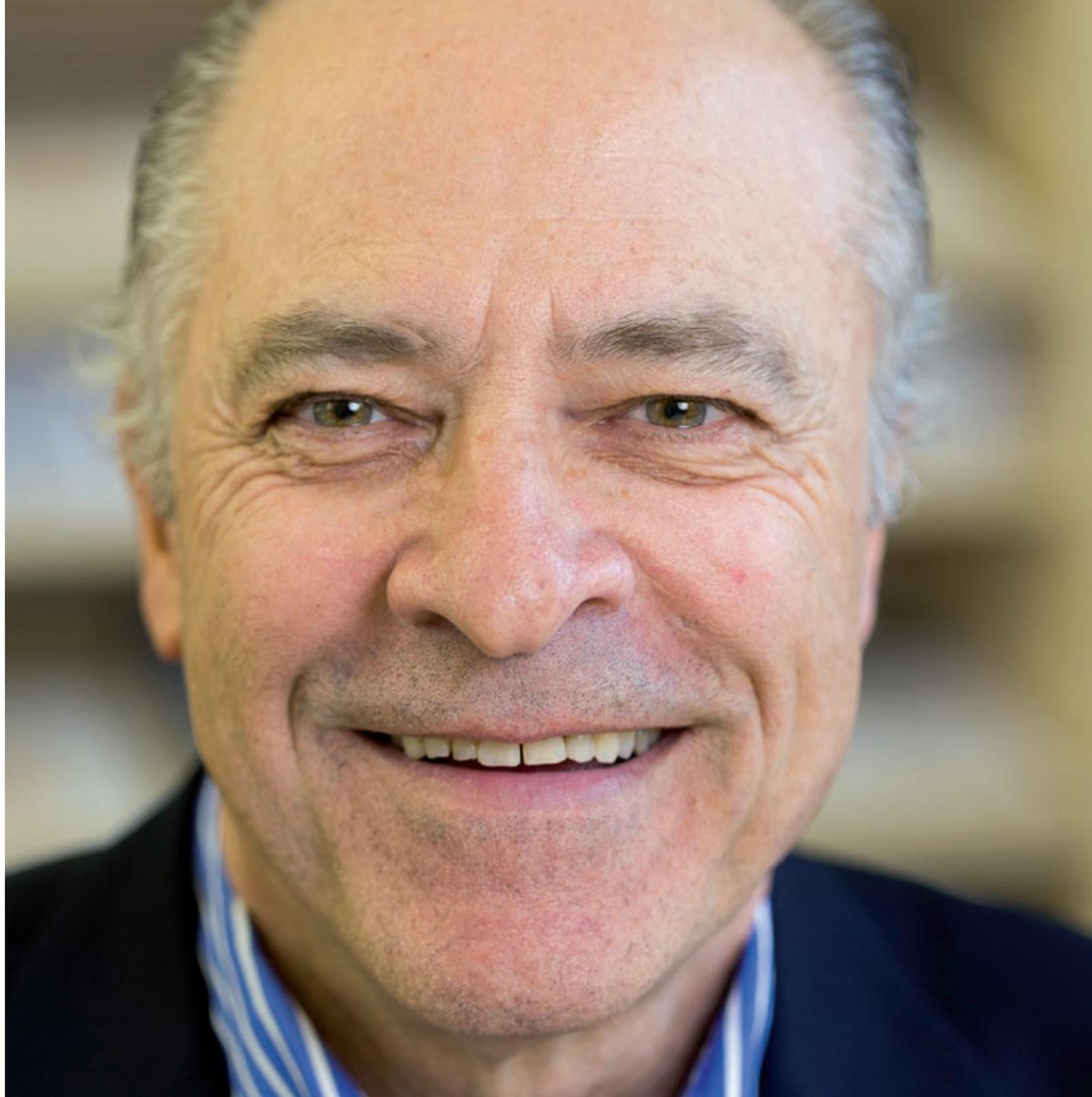


Exemple de diplôme de la Faculté de droit, université de Neuchâtel, 1913.



*«En élargissant la SAN à ses amis,
nous avons voulu répondre
à l'intérêt manifesté par
des personnes externes à l'UniNE.»*

François Hainard,
président de la SAN



«Nous voulons faire rayonner l'UniNE»

Pour François Hainard, président de la Société des Alumni, diplômés et amis de l'Université de Neuchâtel (SAN), les objectifs principaux de l'association faitière sont de contribuer au rayonnement de l'Alma mater et de mettre en réseau les anciens diplômés.

C'est la plus ancienne des associations de diplômés de l'Université de Neuchâtel. Elle englobe toutes les facultés, même celles de Droit et d'Economie qui possèdent leur propre société et dont les membres peuvent également, sur demande, adhérer à la SAN sans payer de cotisation supplémentaire, précise d'emblée François Hainard.

Fondée en 1889 dans le but de soutenir l'Académie - ancêtre de l'Université, fondée en 1838 -, la *Société académique neuchâteloise* rebaptisée depuis *Société des Alumni, diplômés et amis de l'Université de Neuchâtel* poursuit aujourd'hui cette même mission en réunissant non seulement les anciens diplômés, mais aussi tous les amis de l'UniNE. «Au début, certains pensaient qu'il s'agissait d'une société fermée, proposant des activités pointues. En élargissant la SAN à ses ami(e)s, nous avons voulu répondre à l'intérêt manifesté par des personnes externes à l'Université, dans une perspective de rayonnement.»

Pour répondre à la diversité des intérêts de ses 564 membres, la SAN œuvre sur plusieurs plans. Grâce aux cotisations recueillies, elle récompense chaque année des travaux méritants par divers prix, tels que le Prix d'Excellence destiné à encourager la pratique de la recherche et de l'écriture scientifique, octroie des bourses et des aides financières ponctuelles ou propose encore aux futurs diplômés le séminaire «Préparer son avenir professionnel», dans le but de faciliter leur insertion dans le tissu économique. Côté culturel, la SAN

favorise et anime la vie de l'Université en soutenant financièrement des activités culturelles, telles que l'Exposition Mossadegh qui ouvre ses portes ce mois de mars, ou encore le Théâtre de la Connaissance, un événement visant à mettre en scène et en débat les connaissances scientifiques.

La SAN représente un véritable réseau et propose de nombreux avantages à ses membres, poursuit François Hainard. Par exemple des tarifs préférentiels pour les cours au Centre de langues (CdL), l'accès aux cours de sport offerts par le SUN (Sports universitaires de l'UniNE)... «C'est aussi ce qui permet d'attirer de nouveaux membres et de faire vivre notre société. L'année passée, nous avons proposé la *Montre Alumni*, au dos de laquelle sont gravés le nom et l'année d'obtention du diplôme. Pour cette même année, nous avons accueilli 70 nouveaux membres, soit le double des années précédentes.»

En savoir plus

www2.unine.ch/alumni-ne

«Le réseautage permet d'effectuer des choix de carrière»

Présidente de l'Association des Alumni de la Faculté de droit de l'UniNE (UniNExt), Colette Rossat-Favre estime que le rôle d'une société d'anciens diplômés est d'initier des rencontres dans le but d'ouvrir les perspectives d'avenir professionnel des étudiants.

Pour la présidente d'UniNExt, l'objectif premier d'une association d'Alumni est de favoriser le réseautage. Mais pas seulement entre anciens diplômés. «Pour moi, la mission de notre association est de donner un coup de pouce aux étudiants. En organisant des rencontres avec des Alumni, nous leur montrons les perspectives professionnelles qui s'ouvrent à eux», explique-t-elle.

Dans ce but, UniNExt organise chaque année, depuis sa création en 2003, une Assemblée générale à laquelle est conviée une personnalité. C'est ainsi que Carla Del Ponte, ancienne procureure générale du Tribunal pénal international, s'est déplacée en 2011 pour parler de la traque des criminels de guerre. En 2014, c'est le secrétaire général au Département fédéral des affaires étrangères, Yves Rossier, qui a donné une conférence sur la politique étrangère de la Suisse, suite à la votation du 9 février 2014. Enfin, cette année, le cofondateur de Lanterne Magique Vincent Adatte est invité à présenter le regard du cinéma... sur le droit. Chaque printemps, UniNExt invite également des professionnels du droit à présenter leur domaine d'activité aux étudiants. «Ces rencontres sont importantes. Quand on parle d'études de droit, on pense d'abord aux classiques du genre, à savoir les professions d'avocat ou de notaire», constate-t-elle. «Mais le droit englobe beaucoup plus de domaines, tels que la propriété intellectuelle, la lutte contre la criminalité économique, la diplomatie... Il est important de montrer aux étudiants les chemins qui s'ouvrent à eux. D'autant plus qu'ils sont aujourd'hui amenés à

se spécialiser de plus en plus tôt. Et plus ils se spécialisent, plus il sera difficile pour eux de changer de voie.» S'il facilite le choix de carrière, le réseautage permet en outre d'ouvrir des portes. «Souvent, les anciens diplômés donnent la préférence à celles et ceux qui ont fait les mêmes écoles qu'eux. Il y a une forme de solidarité, qui permet par exemple de décrocher un stage.»

UniNExt offre ainsi à ses quelque 1170 membres l'accès à un fichier d'adresses, qui répertorie les anciens diplômés aussi bien par profession que par pays. Parmi les autres avantages, la présidente relève les mailings concernant les congrès à venir, les offres de formation permanente, les nouvelles publications juridiques, les offres d'emploi de la Faculté ou encore des newsletters présentant les nouveaux arrêts du Tribunal Fédéral, «très utiles pour les gens de la pratique». Quant aux projets futurs de l'association, Colette Rossat-Favre souhaiterait obtenir davantage de fonds pour offrir des bourses aux étudiants qui aimeraient compléter leur formation à l'étranger, une étape devenue quasi incontournable dans le cursus de tout étudiant en droit.

En savoir plus

www.alumnine-droit.ch/



*Pour la présidente d'UniNExt
Colette Rossat-Favre, le réseautage
est l'objectif premier de toute société
d'Alumni.*

*«Nous voulons ouvrir la réflexion sur
des thématiques qui concernent aussi
bien l'économie cantonale, nationale
qu'internationale.»*

Francis Favre,
président de la SNSE



«L'Université ne vit pas en circuit fermé.»

Aux yeux du président de la Société neuchâteloise des Sciences économiques (SNSE), Francis Favre, la mission d'une société d'Alumni est de jeter des ponts entre le monde académique et l'Economie.

Chaque année, la SNSE organise de nombreuses conférences en lien avec l'actualité économique. Une façon de prouver que «l'Université est non seulement dynamique, mais bien ancrée dans la réalité», affirme son président. C'est que depuis sa fondation en 1942, le rôle de la SNSE a évolué. Alors que son but premier était de favoriser «L'étude des questions d'économie tant théorique qu'appliquée», son rôle vise aujourd'hui à établir un lien entre les milieux universitaires et le monde des affaires, mais aussi à promouvoir les relations entre les anciens étudiants de la faculté avec l'Université.

Pour ce faire, la SNSE propose régulièrement à ses 657 membres de rencontrer des invités de renom. «Pour nous, c'est important. Peu importe qu'ils soient diplômés ou pas de l'UniNE. Nous faisons appel à des personnalités qui font l'actualité. Notre but est bien sûr d'initier des rencontres, mais surtout d'ouvrir la réflexion sur des thématiques actuelles qui concernent aussi bien l'économie cantonale, nationale qu'internationale ou l'évolution des sciences économiques», précise-t-il. C'est ainsi que la Faculté des sciences économiques a accueilli dans ses murs les conseillers d'Etat neuchâtelois Laurent Kurth, Jean-Nat Karakash et Laurent Favre venus s'exprimer sur leur dicastère respectif ; ou encore Yves Rossier, Secrétaire d'Etat au Département fédéral des Affaires étrangères, Charles Kleiber, ancien Secrétaire d'Etat, Charles Wyplosz, professeur IHEID à Genève, parmi d'autres. Des invités qui ont accepté de venir «gracieusement» à Neuchâtel grâce au réseau de la SNSE, tient à préciser Francis Favre.

Outre ses conférences, la société offre toute une série de prestations à ses membres, mais aussi aux étudiants. Dans le cadre de l'Université, la SNSE collabore avec d'autres institutions ou associations à la réalisation de projets communs. Elle soutient par exemple financièrement Secomania à l'occasion de l'organisation de sa fête annuelle. Et participe également à la remise des diplômes avec un prix SNSE d'une valeur de 1000 francs.

En savoir plus
www.snse.ch/

L'UniNE sur LinkedIn

Initier des rencontres, élargir ses perspectives professionnelles ou ouvrir des portes: le réseautage est devenu un facteur de succès déterminant dans toute carrière. Pour permettre à ses étudiants et anciens diplômés de réseauter de manière optimale, l'UniNE a créé plusieurs pages sur le réseau social en ligne LinkedIn:

- La page «Université de Neuchâtel», qui figure sur le portail «Formation». Tourné jusque-là uniquement vers les professionnels, le réseau social en ligne a décidé de s'ouvrir aux étudiants et futurs étudiants. Grâce à ce nouveau service, il est possible d'avoir accès au ranking des écoles supérieures existant dans le monde entier, de connaître les cursus à suivre pour une formation idéale, ainsi que les perspectives professionnelles qu'offre chaque formation. Regroupant de nombreuses informations, ce portail peut également être utilisé pour retrouver des Alumni par lieu de domicile, type d'activités et même année de diplômes, car chaque personne ayant mentionné l'UniNE dans son CV LinkedIn y est répertoriée automatiquement.
- La page officielle «University of Neuchâtel», qui présente l'institution et ses activités. Elle répertorie toutes les personnes qui ont mentionné l'UniNE dans leur CV LinkedIn professionnel.
- Le groupe privé «Alumni de l'Université de Neuchâtel». Nouvellement créé, il est ouvert à tous les Alumni de l'Alma mater et notamment aux membres de la SAN, d'UniNExt et de la SNSE. Chacun a la possibilité d'y publier des informations ou d'y lancer des discussions.
- Le groupe ouvert «Université de Neuchâtel» est destiné à tous ceux qui s'intéressent à l'UniNE et donne la possibilité à chacun de publier.

En savoir plus
www.unine.ch/linkedin

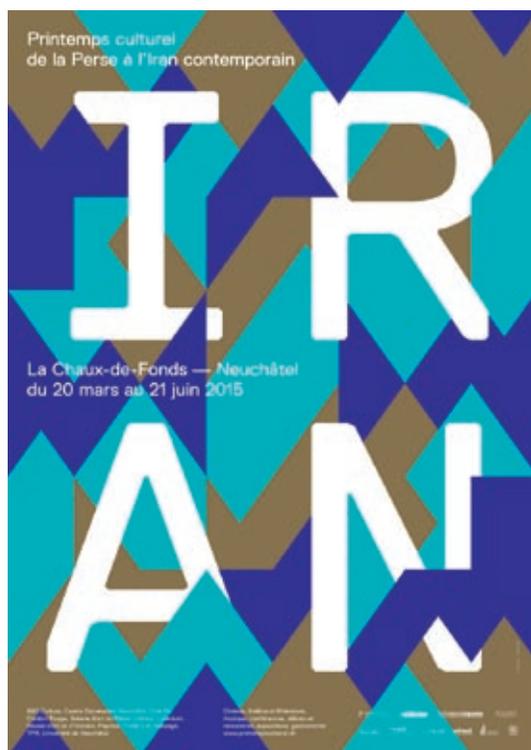
EXPOSITION

Dans le cadre du Printemps culturel

Un illustre Persan Mohammad Mossadegh étudiant à Neuchâtel (1910 à 1914)

Du 11 mars au 21 juin
Université de Neuchâtel
Bâtiment principal
Avenue du 1^{er}-Mars 26

Ouvert du lundi
au vendredi
de 08h30 à 18h30
Entrée libre



www.printempsculturel.ch

